

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Etienne, le 27 novembre 2018

**JEAN-CLAUDE TISSOT**

Sénateur de la Loire



Commissaire aux  
Affaires économiques

Membre du bureau de  
la Commission Nationale  
Agriculture et Ruralité

Conseiller municipal de  
Saint-Marcel-de-Félines

**PERMANENCE**

**PARLEMENTAIRE :**

10A, rue Georges Tessier  
42000 Saint-Etienne

☎ 04 77 74 97 39

✉ jc.tissot@senat.fr

🌐 www.jc-tissot.fr



Objet : entretien des réseaux de télécommunications

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le mercredi 7 novembre dernier, lors d'une audition organisée par la commission des affaires économiques du Sénat, j'ai pu interroger M. Laurentino Lavezzi, directeur des affaires publiques d'Orange, au sujet de l'entretien des réseaux de télécommunication, en particulier sur le cuivre.

Par arrêté ministériel du 27 novembre 2017 la société Orange avait été désignée, pour une durée de trois ans, comme opérateur chargé de fournir les prestations « raccordement » et « service téléphonique » du service universel.

En tant qu'autorité administrative indépendante, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) est chargée du contrôle de l'opérateur Orange et veille au déploiement de réseaux numériques sur tout le territoire, à leur interconnexion, et à leur ouverture.

Or, le 23 octobre 2018, suite à de nombreux dysfonctionnements du réseau constatés sur le territoire national et des retards d'intervention, l'ARCEP a mis en demeure le groupe Orange de respecter son obligation de qualité de service en tant qu'opérateur du service universel de téléphonie fixe.

Dans ce cadre, l'ARCEP a développé un outil permettant aux particuliers, entreprises et collectivités locales de l'alerter sur les anomalies rencontrées dans le service des opérateurs fixes, mobiles et postaux.

**ALERTER L'ARCEP EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT -> [www.jalerte.arcep.fr](http://www.jalerte.arcep.fr)**

Sur cet outil en ligne, vous pourrez facilement faire remonter les anomalies que vous pouvez rencontrer sur le territoire de votre commune. Cela permet à l'ARCEP de pouvoir mesurer leur ampleur par le nombre d'alertes déposées et ainsi, être plus efficace dans ses actions de régulation pour inciter les opérateurs à améliorer leurs services et à développer leurs réseaux.

Aussi, si vous rencontrez des anomalies je vous invite à vous rendre sur ce site web [www.jalerte.arcep.fr](http://www.jalerte.arcep.fr).

Lors de dysfonctionnement grave, sachez que je reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches pour permettre à tous les habitants de nos territoires d'accéder à une qualité de service optimale, et je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude TISSOT